



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Dispositif « Aide aux devoirs »**

DEL-2020-122

**Numéro de la délibération :** 2020/122

**Nomenclature ACTES :** Domaines de compétences par thèmes, Enseignement

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 14/12/2020

**Date de convocation du conseil :** 08/12/2020

**Date d'affichage de la convocation :** 08/12/2020

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Alice CONAN

**Étaient présents :** M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoît, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

**Était absente :** Mme LE TUTOUR Maryvonne

## **Dispositif « Aide aux devoirs »**

### **Rapport de Jean-Pierre LE CLAINCHE**

La Ville souhaite développer dans les écoles primaires publiques et privées un dispositif d'accompagnement à la scolarité, intitulé l'aide aux devoirs.

Il s'adresse aux enfants, scolarisés du CP au CM2, en lien avec leurs enseignant(e)s et fonctionne après la classe, dans les locaux de l'école référente de l'enfant, de 16h30 à 17h30, excepté durant les vacances scolaires.

Ce service engage la famille sur une année scolaire à raison de 2 séances par semaine et par enfant, les lundis/jeudis ou mardis/vendredis, selon les écoles.

Les objectifs de cet accompagnement personnalisé sont :

- Acquérir une meilleure organisation dans le travail ;
- Apprendre à réviser efficacement ;
- Acquérir des méthodes de travail ;
- Apprendre et comprendre ses leçons ;
- Gagner en autonomie.

Gratuite pour les familles, l'Aide aux devoirs est assurée par des lycéens et étudiants sous la responsabilité de la ville de Pontivy.

Les jeunes perçoivent une gratification de 10 euros par séance, versée en numéraire sur la régie d'avance pour des activités des plus de 14 ans de la maison des jeunes (64324). Une attestation, signée par le jeune et l'encadrant, constituera la pièce justificative de la reconstitution de l'avance.

**Nous vous proposons :**

- De valider la mise en place de cet accompagnement comme énoncé ci-dessus ;
- D'autoriser madame la Maire à percevoir les subventions afférentes à cette opération le cas échéant auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental et de tout autre organisme

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 15 décembre 2020**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**